

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

ARRETE DE DELEGATION
DE FONCTION

M. Didier MONTIER
5ème Adjoint

N° A-2026-03-23-22

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le **10 AVR. 2026**

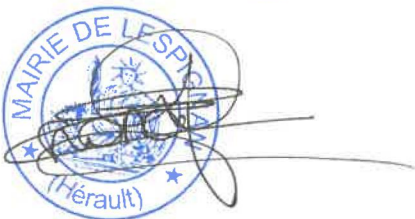
ID : 034-213401359-20260323-A2026_03_23_22-AI

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **02 AVR. 2026**

Et publication ou notification

Du **07 AVR. 2026**
La Maire :



République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

La Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 Mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Didier MONTIER en qualité de 5^{ème} adjoint au maire, en date du 21 Mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de M. Didier MONTIER,

ARRETE

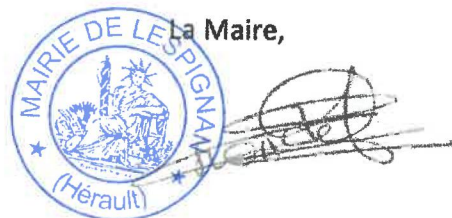
ARTICLE 1 : A compter du 23 Mars 2026, délégation de fonctions est donnée et ce sous la responsabilité de Mme le Maire à Monsieur Didier MONTIER, 5^{ème} Adjoint pour tout ce qui concerne les affaires de la vie associative de la ville :

- Gestion des salles communales et de matériel mis à disposition des associations locales,
- Planning des activités,
- Suivi des budgets associatifs,
- Gestion générale des équipements publics sportifs liés au fonctionnement des dites associations (stades, terrains sportifs...) ainsi que l'organisation des animations et évènements communaux.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée, pour information, à Monsieur le Sous-Préfet de BEZIERS.

Fait à LESPIGNAN, le 23 Mars 2026

La Maire,



Géraldine ESCANDE-COLIN